

Groupe de travail Festivals
Relevés de conclusions de la réunion du 21 février 2023

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

François Bourcier – syndicat national des metteurs en scène

Ilenissei Techer – SFA CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Marine Berthet – France Festivals / Profedim

Coline Bouvarel - Fédération des arts de la rue

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Jérôme Laupies - SMA

Maxime Noly – Grand Bureau

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat & collectivités

Isabelle Combourieu – DRAC AURA

François Pouzadoux - Région AURA

Coordination

Marjorie Glas (coordinatrice COREPS)

Eglantine Chabasseur (AURA SV)

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Isabelle Combourieu (DRAC) prend la parole. Elle rappelle que le délai pour le dépôt de demandes de subventions au titre du fonds Festivals est fixé au 15 mars. Pour l'instant, la DRAC a reçu peu de dossiers. L'enveloppe est de 800.000 € pour l'intégralité des esthétiques (à l'exception du cinéma). Il s'agit d'aides au projet. Il est possible de faire une demande deux fois d'affilée, mais pas trois. Ceux qui ont déposé l'année dernière peuvent ainsi redéposer une demande cette année, mais pas l'année suivante. Pour information, il est officiellement possible de demander un conventionnement, mais les avis divergent au sein de la DRAC quant à la pertinence de conventionner des festivals : pour certains, le conventionnement risque de figer les subventions vers des festivals déjà structurés, ce qui empêcherait l'émergence de nouveaux festivals. Pour information, cette enveloppe n'est pas « sociée » en ce sens où le fonds festivals est susceptible de s'arrêter en 2025.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) suggère que le groupe Festivals débattenne de cette question du conventionnement pour ensuite échanger avec la DRAC. Il est convenu qu'Isabelle Combourieu se retirera des échanges.

Isabelle Combourieu (DRAC) reprend la parole pour dire tout l'intérêt qu'a le questionnaire qui a été lancé. Une séance du groupe pourrait être consacrée à son commentaire. Il serait également

intéressant de pouvoir mener des enquêtes similaires de manière régulière, afin de forger un outil de suivi.

Maxime Noly (Grand Bureau) intervient à propos des Jeux olympiques: du côté des musiques actuelles, la situation s'est relativement éclaircie. Les périodes ont été ciblées, des unités de forces mobiles devraient être mobilisées. Différents points restent cependant à préciser avec les préfetures. Il souhaite cependant aborder un point important pour les festivals qui est celui des coûts de production et de l'énergie : les festivals ne sont pas des PME classiques et ne peuvent donc bénéficier des aides existantes. Se pose la question de comment accompagner les événements sur la hausse du coût de l'énergie. Ce pourrait être un sujet pour le COREPS.

François Bourcier (SNMS) revient sur la périodicité des festivals en 2024, en période de Jeux olympiques. En Avignon, le festival IN a été avancé, mais rien n'est véritablement réglé pour le OFF. 134 compagnies de la région AURA sont concernées par la tenue du OFF. De nombreuses questions sont en suspens : quid de la disponibilité du matériel lors du festival, dans un contexte où tous les festivals auront lieu en même temps ? Quid des locations d'appartements qui ne seront pas libérés ? Quelques établissements scolaires vont terminer plus tôt pour les lieux du IN mais pas pour les lieux du OFF, se pose donc aussi la possibilité pour certaines salles du OFF d'ouvrir leurs portes. Va enfin se poser la question de la disponibilité des compagnies, dans la mesure où beaucoup de personnes ne seront pas disponibles pour venir en juin si leurs enfants sont encore scolarisés. Tout reste donc très flou pour 2024, ce qui est plutôt inquiétant.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) ajoute à ces constats les problèmes techniques qui risquent de se poser : disponibilités des techniciens bien sûr, mais aussi des publics, qui vont être sur-sollicités sur une période courte, là où habituellement les festivals se tuilent. France Festivals a sollicité le CNM pour savoir s'il pourrait y avoir une compensation billetterie, comme pendant le COVID.

Jérôme Laupies (SMA) rappelle qu'en effet, lors de la coupe du monde 98, l'impact avait été très net sur la fréquentation des festivals.

Marjorie Glas (COREPS) revient à la difficulté pour les festivals de bénéficier des aides relatives au coût des fluides. Ce constat a également été posé par les lieux lors du Groupe Politiques Publiques. Les modalités de demande d'aides étaient considérées comme très chronophages et difficiles à mettre en œuvre.

Ienissei Techer (SFA CGT) rappelle qu'au bout de la chaîne, il y a les artistes, qui sont les premiers impactés par l'écrasement des coûts.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) la rejoint sur ce constat. Il entend beaucoup d'artistes inquiets sur le renouvellement de leur statut. Il y a actuellement moins de perspectives de diffusion qu'en 2022, où le report des programmations avait permis de ne pas réduire la diffusion. Aujourd'hui, la bascule est très forte. Il rappelle par ailleurs que les Invites de Villeurbanne ont été reportées, il y a partout des réductions de programmation à venir. La question de la diffusion des spectacles se pose fortement, un retour à la normalité pourrait s'opérer en 2024, mais cela est très incertain avec les JO. Après les années COVID, ça fait mal. Il existe certes des aides pour la hausse des

coûts de l'énergie, mais le secteur est impacté par d'autres coûts indirects et par l'augmentation des coûts de transport, sur lesquels il n'y a pas d'aides. Il informe de la hausse de la facturation des services d'ordre de l'ordre de 20% (voir [question écrite au gouvernement dans le JO du Sénat](#)). Il fait ainsi le constat que tous les coûts débordent sur les festivals, ce qui induit une baisse des programmations ou de la durée de programmation. Les artistes et les techniciens subissent en effet la situation.

Ienissei Techer (SFA CGT) ajoute qu'il y a un véritable vent de panique par rapport à tout ça.

Demande de réunion à la Préfecture

Marjorie Glas (COREPS) explique avoir envoyé plusieurs mails à la préfecture qui sont restés sans réponse.

Isabelle Combourieu (DRAC) suggère que le groupe rédige un courrier destiné à elle-même et à Marc Drouet pour qu'ils puissent intervenir auprès de la préfecture et relayer la demande de RDV. Il faudrait rappeler à la préfecture que les festivals ne réduisent pas leur activité sur juillet et août et bien insister sur la nécessité de travailler toute l'année durant avec leurs services.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) propose de pousser auprès du ministère de la Culture pour qu'il y ait une demande interministérielle en faveur d'une instance de dialogue entre les préfectures de départements, des préconisations nationales. Il y a une pédagogie à faire. Si ça reste au niveau territorial, le risque est que certaines préfectures ne soient pas réceptives.

Présentation du nouveau dispositif Festivals par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Marjorie Glas (COREPS) revient sur une demande formulée lors de la précédente réunion du groupe qui a souhaité solliciter la Région pour qu'elle présente son dispositif Festivals au groupe.

François Pouzadoux (Région AURA) explique que le service culture est disposé à présenter le dispositif. Cela a été discuté avec Mila Konjikovic, responsable du service spectacle vivant. Reste à caler une date.

Maxime Noly (Grand Bureau) précise que l'attente est très forte de renouer du lien avec la Région et d'avoir des clarifications pour que les festivals puissent se préparer au dépôt de projet.

Marine Berthet (France festivals / profedim) demande s'il y a eu des réponses concernant le montant des budgets de l'enveloppe festivals et spectacle vivant.

François Pouzadoux (Région AURA) explique que le premier trimestre a été compliqué, mais les données seront transmises dès que possible. L'enveloppe votée en décembre 2022 au budget 2023 pour les festivals est de 5,5 millions. Elle était aux alentours de 3,5 à 4 millions sur 2022.

Une réunion de présentation du dispositif sera calée dans les prochaines semaines. Un webinaire pourra ensuite être organisé par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant à destination de tous les festivals de la Région.

Marine Berthet (France Festival / Profedim) poursuit l'échange avec la Région et demande à connaître l'enveloppe globale « spectacle vivant » pour se rendre compte de l'évolution des montants.

François Bourcier (SNMS) demande si la Région prévoit de revenir au festival d'Avignon.

François Pouzadoux (Région) explique que dans les nouvelles orientations, il y a une petite ligne qui pourrait laisser penser que ce sera le cas, mais pas à court terme.

Thomas Bouillon (Festivals connexion) explique que le secteur a besoin de clarification et de concertation avec la Région autour de la classification des festivals dans ce nouveau dispositif.

François Pouzadoux (Région) répond que cette classification est en train de s'affiner.

Ienissei Techer (SFA CGT) appelle à être attentifs à ne pas marginaliser les petits festivals, qui font jouer des artistes, qui amènent la culture sur les territoires, qui endossent le même rôle que les gros festivals.

François Pouzadoux (Région) explique que l'objectif de rééquilibrage était bien de pouvoir aider tous les festivals du territoire, notamment ceux de plus petite ampleur mais à fort impact local.

Raphaël Vial (Synptac CGT) dit avoir l'impression de tourner en rond autour de questions techniques, de critères, là où il faudrait aborder la politique culturelle de manière plus globale.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique qu'il y a plus de 2000 festivals de musique dans la région. Tous ne peuvent pas tous être soutenus. Le COREPS peut être utile dans ce contexte, pour discuter de critères de choix qui soient justes. La DRAC comme la Région sont contraintes d'opérer un certain nombre de choix, le problème étant qu'elles ne peuvent pas tout financer. Il faut s'accorder sur des critères. La DRAC a par exemple pris comme critère la ruralité. Mais aussi on pourrait aussi prendre comme critère la viabilité des festivals. Il y a un travail nécessaire pour renforcer la coopération avec les élus de territoire, et éviter la démultiplication des festivals.

Raphaël Vial (SYNPTAC CGT) pense au contraire qu'il n'y a pas assez de festivals, que les collectivités ne font pas leur travail quand elles n'assurent pas le financement de l'énergie, de la sécurité de ces événements.

Isabelle Combourieu (DRAC) interroge : davantage de festivals, mais pour quoi faire ? On ne peut pas se permettre d'avoir des territoires où il n'y a rien pendant l'année et ensuite 15 jours formidables pendant l'été. Il faut aussi trouver un équilibre avec les lieux de diffusion à l'année.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) explique que les festivals sont des acteurs culturels comme les autres. Il faut se poser la question de comment les festivals contribuent aussi à la réflexion des politiques publiques en matière de diffusion et de l'aide à la création. Les festivals ne doivent pas exister seulement pendant le temps du festival mais contribuer au soutien à la création, aux relations avec les habitants sur les territoires. De nombreux festivals le font. Si on ne prend en compte que le côté événementiel, le risque est d'aboutir à une sorte de privatisation de la diffusion et à l'uniformisation des programmations. Les festivals recouvrent un rapport à un temps de diffusion spécifique, mais doivent aussi être des plateformes pour aider la création.

Isabelle Combourieu (DRAC) considère que les communes d'accueil doivent porter les projets et être d'accord pour les porter.

Ienissei Techer (SFA CGT) explique que beaucoup d'associations font un travail de terrain, mais quand elles demandent un financement local, il est souvent très faible car les petites communes ont peu de moyens.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) appelle à faire dialoguer les territoires, les lieux, les festivals d'une manière plus prospective autour des faiblesses des uns, des atouts des autres pour travailler sur de la coopération.

Ienissei Techer (SFA CGT) explique que les artistes ont besoin de lieux de diffusion, ce que sont les festivals. Il ne faut pas supprimer des lieux de diffusion, des structures ou des festivals, ou encore des lieux non dédiés.

François Pouzadoux (Région) explique que la Région et l'Etat soutiennent les festivals, mais qu'en effet les crédits sont restreints et nécessitent d'opérer des choix. Le soutien des collectivités de proximité est très important, c'est aussi une façon de voir si ces initiatives locales sont soutenues. La Région comporte 4000 communes, 12 départements, quelques milliers de festivals : sans le soutien des communes de proximité, la Région aurait peu de moyens de tous les connaître.

François Bourcier (SNMS) explique que lorsqu'il était au CA d'Avignon Festivals & Compagnies (AF&C), on s'est aperçus que les compagnies n'appréciaient pas spécialement d'aller en Avignon, elles y vont parce que les programmeurs ne font pas leur boulot à l'année. Avignon devient un gigantesque Amazon de la culture. Il y a une véritable réflexion à mener sur les festivals, dans un contexte d'urgence climatique. Les artistes sont obligés de se déplacer, mais cette centralisation est un vrai problème. Pour l'instant, la question n'est pas vraiment posée, nulle part, même pas à Avignon, dans le IN ou le OFF d'ailleurs. La présence de structures et de festivals locaux permettrait de solutionner l'hyper centralité de certains festivals.

Appel à une réunion interministérielle pour les festivals

Marjorie Glas (COREPS) lit le document partagé qui a été rédigé depuis la dernière réunion. Il est validé. La question qui se pose maintenant est celle des modalités de sa diffusion : en interCOREPS, au sein des organisations membres du COREPS, etc. ?

Marine Berthet (France Festivals) s'interroge sur la suite. Comment arriver à porter cette voix ? A quel titre le COREPS AURA pourrait porter une revendication nationale ? Ce document pourrait être partagé avec les organisations et les autres COREPS pour donner plus de poids et une envergure nationale aux revendications portées.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) pense qu'en effet, il faut que ce soit porté par les autres COREPS, sinon l'impact sera trop faible. Il est d'accord pour faire passer le texte au sein des organisations, mais il s'interroge sur le risque de dilution du message, car le sujet pourrait être élargi au-delà des festivals.

Marjorie Glas (COREPS) diffusera le document aux COREPS, mais explique qu'il est important que le texte soit partagé de manière concomitante au sein des organisations, à titre informatif ou pour validation. Il faudrait voir si les autres COREPS sont d'accord pour porter ce texte auprès de la DGCA.

Raphaël Vial (SYNPTAC CGT) revient sur la pertinence de circonscrire ou non le texte aux festivals. En effet, le sujet peut être partagé par beaucoup de structures culturelles.

Jérôme Laupies (SMA) considère que les festivals peuvent être de bons ambassadeurs, il serait intéressant d'agir en local, auprès des collectivités, tout en agissant au niveau national avec les autres COREPS. Ce sont deux angles d'approches complémentaires.

François Bourcier (SNMS) explique qu'il est important selon lui de conserver la spécificité festivals, quitte à s'appuyer là-dessus par la suite pour élargir le cadre des revendications. La vitrine que représentent les festivals, permettra de faire pression par la suite.

Marjorie Glas (COREPS) suggère d'embrayer sur la question du conventionnement et la pertinence d'écrire un courrier à la DRAC concernant l'usage qui est fait du fonds festivals.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) explique que France festivals milite pour que ce fonds soit sanctuarisé. Le conventionnement par l'Etat peut être un déclencheur d'un financement plus pérenne de la part des collectivités locales. Elle entend l'idée que le conventionnement pourrait bloquer le financement de plus petits festivals, mais cela pose vraiment question.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) considère qu'appeler à la pérennisation de ce fonds festivals est fondamental. On est dans une situation un peu particulière : les DRAC obtiennent enfin un peu d'autonomie dans l'application des dispositifs, ce qui est une bonne chose. Le fait d'appuyer sur les conventionnements, c'est important, mais demander une uniformité risque de fragiliser les DRAC, ce qui n'est pas dans notre intérêt.

Maxime Noly (Grand Bureau) ajoute que l'enjeu est que le fonds soit sanctuarisé. Concernant la question du conventionnement sur 3 ans, c'est à la fois structurant et aidant, mais en termes de gestion du fonds, cela risque d'avoir un effet pervers pour les plus petits festivals. L'enjeu est également d'augmenter l'enveloppe pour qu'elle soit élargie. Les critères rédigés par la DRAC correspondent à ce qu'on défend, mais pour les défendre dans la durée, il faut être accompagné dans la durée.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) rappelle le contexte de la demande. On ne peut pas demander l'augmentation du fonds à la DRAC. Cela, il faut le faire au niveau national.

Thomas Bouillon (Festivals connexion) explique qu'en effet, au niveau du cinéma, cette voix est portée au niveau du CNC et du ministère.

Maxime Noly (Grand bureau) constate que les règles sont très hétérogènes d'une DRAC à l'autre. C'est la raison pour laquelle il est important de mentionner les attentes du groupe festivals à la DRAC AURA.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) considère qu'il faudrait pouvoir étudier la position de principe de Marc Drouet de ne pas vouloir faire de conventionnement. Demander peut-être

quelques conventionnements, mais pas sur toute l'enveloppe. Il faudrait faire en sorte que le courrier parte avant le 15 mars, date limite de dépôt des demandes dans le cadre du fonds Festivals.

Marine Berthet se charge de rédiger une première mouture du courrier.

Présentation de l'enquête festivals.

Marjorie Glas présente les résultats de l'enquête. A la vue du manque de temps, il est décidé que les retours lui seront faits par mail.

Calendrier de travail

- Réunion à venir avec le service culture de la Région pour la présentation du nouveau dispositif Festivals.
- Rédaction collaborative d'un courrier adressé à la DRAC qui sera validé à l'issue de cette réunion avec la Région.
- Prochaine réunion du groupe Festival durant la première semaine d'avril.